



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **NITIDE***

*de la société*                      *LAINCO S.A.*

*enregistrée sous le*        *n° 2024-2582*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom : CUGAT

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	NITIDE CUGAT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	LAINCO S.A. Avenida Bizet 8-12 Poligono Industrial Can Jordi 08191 RUBI BARCELONE Espagne
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	288 g/L - fluroxypyr-méptyl
Numéro d'intrant	861-2018.01
Numéro d'AMM	2210060
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 27/11/2024

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:

*Bertrand BITAUD*

33BC435FF8C6444...